

2016

rapport d'activité

association valaisanne des maîtres **plâtriers** et **peintres**





rapport du président

Messieurs les Invités,
Messieurs les Membres d'Honneur,
Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Fondée en 1937, l'association valaisanne des maîtres plâtriers et peintres fête cette année ses 80 ans et compte 145 membres. Cet anniversaire nous fournit l'occasion de jeter un regard tout à la fois reconnaissant vers le passé et j'ose dire confiant en l'avenir.

Reconnaissance envers ceux qui nous ont précédés, ces pionniers conscients que l'union fait la force. À une époque où les associations professionnelles étaient rares, ils ont pris le pari de se regrouper pour donner à nos métiers sa juste place et leur permettre de se développer dans les meilleures conditions. Ils ont misé d'emblée sur le respect de règles équitables, une formation solide et de bonnes conditions sociales, toutes conditions indispensables à la vigueur d'une profession.

80 ans plus tard, nos préoccupations et nos aspirations restent les mêmes, ou presque. Ce n'est plus le tâcheron qui se trouve sur le banc des accusés, mais la sous-traitance en cascade. Le monde change; nos métiers en sont des témoins privilégiés, qui ont connu ces dernières décennies une extraordinaire évolution technique. Il appartient à nous tous, membres du comité et de l'association, d'accompagner ces mutations en nous fixant de hautes exigences de qualité, sans transiger sur la compétence. Nos belles professions valent ce que chacun d'entre nous en fait.

Il est vrai que le message d'un président d'association se doit d'être optimiste et positif. Cependant permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude face au marché actuel et à l'avenir de nos professions.

Ces dernières années bien que nos carnets de commande étaient fournis nous avons vu chuter nos prix d'une façon démesurée. La faute à seulement quelques « collègues » indécents profitant de sous-traiter une grande partie de leurs travaux à des pseudos indépendants à la limite qualifiés, travaillant jusqu'à 15 heures par jours y compris le samedi.



En cette année 2017, nous avons donné des moyens supplémentaires pour renforcer les contrôles du travail du samedi ainsi que pour le travail au noir, ce qui est nécessaire et vital pour nos professions et il faudra encore augmenter ces forces à l'avenir. Mais aujourd'hui nous devons également améliorer le contrôle en entreprise pour remonter jusqu'à ces faux indépendants et ainsi reprendre les charges AVS, Suva, etc... et les imputer à ces entrepreneurs peu scrupuleux.

Malgré ces problématiques qui se retrouvent dans notre branche depuis un certain nombre d'années, et qui je l'espère, avec ces nouveaux outils, devraient diminuer, je reste persuadé que notre profession a un bel avenir.

Pour mémoire et ce depuis sa création, la devise de l'AVMPP a toujours été : « présent et actif sur toutes les actions liées à la profession ». Le tissu corporatif, associatif valaisan et romand est aussi dense que passionnant et captivant.

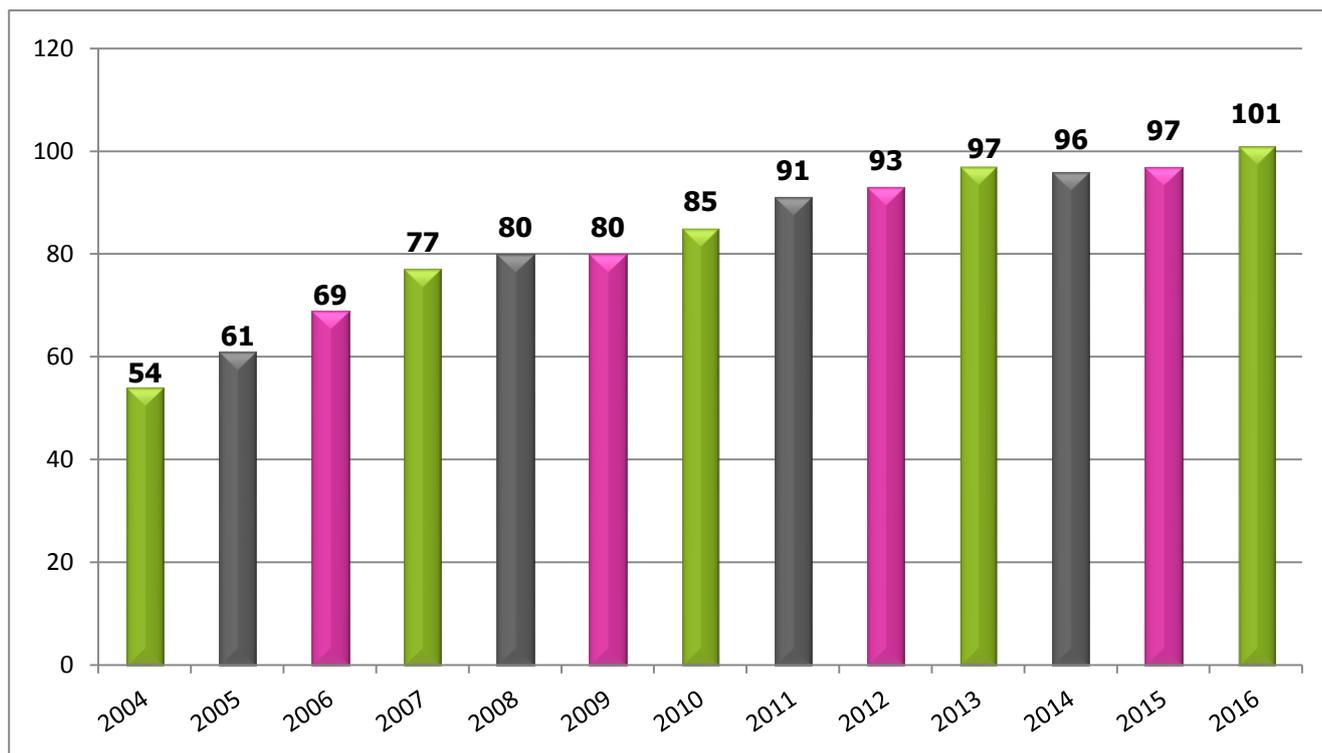
Au cours de son existence, l'AVMPP a toujours considéré que l'une de ses tâches premières consiste à aider ses membres à s'adapter à des conditions qui se transforment considérablement avec le temps, aussi bien dans le domaine technique, qu'en matière de relations du travail.

Gardons intacts notre passion et notre créativité. Longue vie à l'AVMPP !



Notre branche génère une masse salariale de l'ordre de 101 millions de francs ce qui montre l'importante activité professionnelle dans notre secteur. Elément réjouissant, en 2016, la masse salariale a augmenté de 4%, comme le démontre le tableau ci-dessous :

volume des salaires déclarés au bureau des métiers « plâtrerie-peinture »



test d'aptitudes

Pour rappel, l'association organise un test d'aptitudes chaque année en janvier. Je vous suggère d'envoyer vos jeunes candidats effectuer le test, car il permet d'avoir une bonne indication sur les capacités scolaires de votre futur apprenti. Il aide aussi le jeune à se rendre compte des compétences requises pour l'apprentissage et voir dans quel domaine professionnel s'orienter. Le service de la formation du Bureau des Métiers se tient volontiers à disposition pour organiser si besoin des tests d'aptitudes en individuel hors de la date agendée par l'association.

contact : Ludiwine Boulnoix, responsable formation initiale, 027/327.51.14.

inscription des apprentis

Afin de faciliter les différentes organisations, je lance un appel à tous les formateurs afin qu'ils respectent scrupuleusement le dernier délai d'inscription des apprentis, fixé au 15 juillet.



_perfectionnement professionnel 2016

rappel des cours 2016

bas-valais :

- ✘ **Fixit** *10 participants*
28 janvier 2016
- ✘ **Chariots élévateurs** *6 participants*
5 et 6 janvier 2016
- ✘ **Façade en bois** *12 participants*
9 février 2016
- ✘ **Produit décoration à la chaux** *34 participants*
10-11-12 février 2016
- ✘ **Rigips** *annulé*
11 et 12 février 2016
- ✘ **Peinture sur sol** *11 participants*
25 et 26 février 2016
- ✘ **Exécution faux-bois base** *13 participants*
3 mars 2016
- ✘ **Exécution faux-bois suite** *13 participants*
4 mars 2016
- ✘ **Permis nacelle** *7 participants*
15 et 16 février 2016

haut-valais :

- ✘ **Basiswissen Tragende Bauteile II** *6 participants*
16 février 2016
- ✘ **Anwendungskurs Schimmelsanierung** *13 participants*
19 février 2016
- ✘ **Staplerfahren** *15 participants*
22-23/24-25/26-27/29 février et 1^{er} mars 2016
- ✘ **Anwendungskurs Betoninstandsetzung** *13 participants*
1^{er} mars 2016
- ✘ **Basiswissen Tragende Bauteile I** *annulé*
3 mars 2016
- ✘ **Basiswissen Berufskunde Maler-Gipser Plan lesen** *10 participants*
8 mars 2016
- ✘ **Rigips** *10 participants*
11 mars 2016
- ✘ **Hebebühnen Permis** *7 participants*
15-18 mars 2016
- ✘ **Basiswissen Anwendungskurs - Kalkverputz - Spachtel** *8 participants*
16 mars 2016



_diplômés

Au nom des membres de l'AVMPP, j'ai le plaisir de féliciter les nouveaux diplômés pour leur travail, leur ténacité et surtout leur engagement à suivre les cours de perfectionnement, il s'agit de :

Noémie Fussen	maîtrisée peintre
Diego Briggler	maîtrisé peintre
Alois Gruber	maîtrisé peintre
Naser Arifi	maîtrisé peintre
Sébastien Schopfer	contremaître peintre
David Dubuis	chef de chantier peintre
Denis Gillioz	chef de chantier peintre
Xavier Bifrare	chef de chantier peintre
Eric Aymon	chef de chantier plâtrier constructeur à sec
Xavier Brochellaz	chef de chantier peintre
Otwin Jossen	chef de chantier peintre
Charly Marty	chef de chantier peintre
Damien Rithner	chef de chantier peintre

Mais comme l'a dit un romancier anglais :

*"C'est vraiment dommage que le savoir ne puisse
s'acquérir que par un travail acharné".*

Votre sacrifice n'a cependant pas été vain puisque vous avez obtenu le diplôme récompensant vos efforts.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à votre réussite.

Encore toutes nos félicitations et tous nos vœux de succès pour votre avenir professionnel.



_channes

Cette année, nous avons l'honneur de remettre **5 channes** aux entreprises suivantes :

Exquis & Luy SA

Stany Levrant Sàrl

Technicolor SA

Dall'Antonia & Fils

Robert Hildbrand



pour leurs 25 ans d'appartenance à l'AVMPP. Nous les remercions vivement pour la confiance témoignée à l'association et leur souhaitons tous nos meilleurs vœux pour l'avenir de leur entreprise.

_négociations salariales et renouvellement CCT

Malgré de grandes tensions et la dénonciation de la convention par les patrons, les partenaires sociaux sont parvenus à trouver un accord pour la prolongation de l'actuelle Convention Collective de Travail jusqu'à la fin 2018 (durée de 2 ans). Face aux revendications syndicales exagérées, les patrons ont accepté une hausse des salaires minima de 0.30 centimes pour les ouvriers qualifiés (classe A) ainsi de 0.25 centimes pour les AFP et les manœuvres (classe B), avec les incidences sur les autres classes salariales que cela implique. Les délégations patronales et syndicales de la Convention Collective de Travail du Second Œuvre Romand de la construction (CCT-SOR) se sont notamment mises d'accord sur une hausse progressive des indemnités de repas. Celles-ci ont passé de Fr. 17.00 en 2016 à Fr. 17.50 en 2017, puis passeront à Fr. 18.00 en 2018. Malgré la fermeté de la délégation patronale valaisanne qui défendait un *statu quo*, on peut considérer que cet accord n'est pas des plus mauvais. Il n'a en effet pas une trop forte incidence sur les entreprises membres et permet de garantir une certaine stabilité convenable à la bonne marche des affaires. Les partenaires sociaux sont entre autre déjà à pied d'œuvre pour tenter de parvenir à un accord pour le renouvellement de la Convention Collective de Travail en 2019.



_ARCC

Le Valais économique, politique et syndical s'est uni pour intensifier la lutte contre la concurrence déloyale et le dumping salarial ! Les entrepreneurs et les syndicats ont créé l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC). Cette dernière a signé une convention de collaboration avec l'Etat du Valais. L'AVMPP a naturellement pris le train en marche.

La création de l'ARCC vise à renforcer les moyens de lutte contre la concurrence déloyale et le dumping salarial. Elle réunit toutes les commissions paritaires des métiers de la construction.

Pour ce faire, sept nouveaux inspecteurs assermentés ont été engagés qui travailleront en étroite collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi (ICE). Les inspecteurs de l'ARCC vont surtout travailler le week-end puisque leur mission consiste en priorité à épinglez les travailleurs du samedi qui enfreignent ainsi les conventions collectives de travail (CCT). Leur action s'inscrira aussi contre les entreprises étrangères qui travaillent illégalement (sans s'être annoncées) dans le canton. Les inspecteurs de l'ARCC opéreront des contrôles systématiques sur la base des annonces de détachement, mais interviendront aussi sur dénonciations.

_salon des métiers « your challenge » 2016

La 5^e édition du salon des métiers « Your Challenge » s'est déroulée du 8 au 13 mars 2016 au CERM de Martigny. Ce sont quelques 400 métiers qui ont été présentés à près de 10'000 élèves des cycles d'orientation du canton. L'AVMPP était une nouvelle fois présente avec son magnifique stand, sur lequel étaient notamment organisés un concours et une initiation au travail de peinture. A l'issue du salon, le bilan peut être qualifié de très bon. Les retours positifs du public quant au stand de l'association ainsi que la mise en valeur de nos professions prouvent que notre présence au salon des métiers offre un bel attrait pour nos apprentissages. La prochaine édition aura lieu du 20 au 25 février 2018 et votre association y sera à nouveau présente. Au plaisir de vous y retrouver !

_t-shirts et polos AVMPP_nouveau design

Votre association a lancé l'année passée une nouvelle campagne de t-shirts et polos avec un nouveau design. Vous y avez réservé un bon accueil. Vous pouvez encore passer commande à un prix préférentiel défiant toute concurrence ! Nous vous rappelons également que vous avez l'opportunité d'y rajouter le logo de votre entreprise. Vous avez la possibilité de commander des t-shirts (manche courte ou manche longue) ainsi que des polos. Votre secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'attendez donc pas pour passer votre commande que nous traiterons avec grand plaisir.

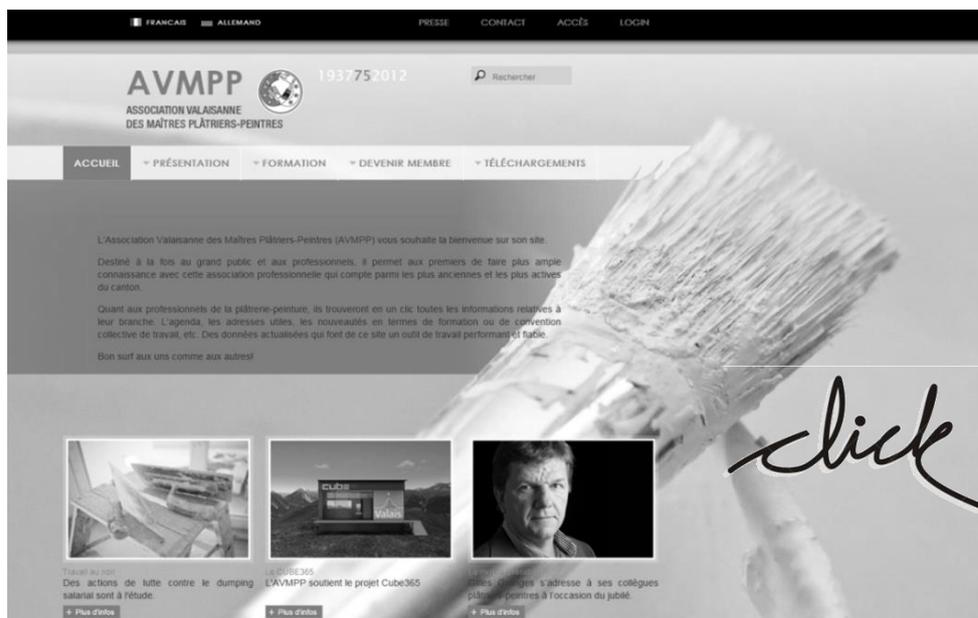


FREPP assemblée des délégués

Le 25 août prochain, la FREPP (fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture) tiendra son assemblée générale dans le Canton de Neuchâtel. Ce sera l'occasion pour le président, M. André Buache, et le directeur, M. Marcel Delasoie, de nous présenter l'activité de notre fédération suisse romande.

_site internet AVMPP

N'oubliez pas de visiter votre site internet **www.avmpp.ch** sur lequel vous découvrirez la vie de votre association. A un clic de souris, vous trouverez toutes les informations utiles concernant la plâtrerie/peinture du Valais. Nous espérons que ce site trouvera une place dans vos favoris et vous incitera à y retourner souvent.



_secrétariat AVMPP

Il s'occupe de la diffusion d'informations et du conseil aux membres. Il apporte son soutien aux activités du comité. Les membres peuvent s'adresser directement au secrétariat pour obtenir un soutien personnalisé dans toutes les questions administratives.



alors n'hésitez pas à le contacter !



secrétaire patronale :

Amalia Massy

amalia.massy@bureaudesmetiers.ch

tél. : 027/327.51.31



collaboratrice :

Séverine Bonvin

severine.bonvin@bureaudesmetiers.ch

tél. : 027/327.51.23

_remerciements

Permettez-moi de remercier maintenant toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin au bon fonctionnement de notre association durant l'année écoulée :

Les membres du comité qui se sont investis dans les différents dicastères :



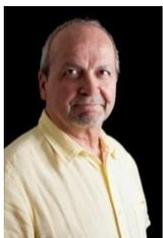
Gérard Anzenberger, chef-expert,
*en charge de la promotion professionnelle, du salon des métiers,
de la profession de plâtrier-peintre*

anzenberger@bluewin.ch



Venance Bonvin,
*en charge du perfectionnement professionnel pour le valais romand,
des séries de prix et des tarifs de régie*

info@bonvin-sa.ch



Gabriel Fontannaz,
en charge du dossier de formation et de la lutte contre le dumping salarial

grimcolor@bluewin.ch



Pascal Guidetti,
en charge de la formation professionnelle initiale
guidetti@netplus.ch



Robert Hildbrand, vice-président,
en charge du perfectionnement professionnel pour le haut-valais
hildbrand.robert@rhone.ch



Florian Lovey,
en charge de la cpr du bas-valais
info@lovey-sa.ch



Lionel Bourdin,
président du groupement valaisan des réalisateurs publicitaires
info@bourdin-publicite.ch

- le **Bureau des Métiers** par son directeur **Gabriel Décaillet** et **tous ses collaborateurs** dont le savoir-faire et le dévouement nous permettent d'assumer notre mandat.

une mention particulière pour deux d'entre eux :

- **Amalia Massy,** notre secrétaire et
- **Séverine Bonvin,** notre assistante,

Un tout grand merci également à Nadine La Sala et David Valterio qui les ont remplacées et qui sont présents ce jour.



- et enfin, **merci à tous les membres** qui ont assuré un mandat ou une tâche pour l'association durant l'année écoulée.

Si notre association se porte ainsi, c'est grâce au travail assidu de tous et chacun en particulier. **MERCI à VOUS !**

Pour vous servir ...

Gilles GRANGES

Président AVMPP





rapport

du directeur du bdm

2017 : Année de changements !

Au moment de rédiger ces lignes, la campagne pour les élections cantonales des 9 et 13 mars prochains bat son plein.

Il s'agit pour le Valais de renouveler son pouvoir exécutif et 13 candidats se bousculent pour occuper un des 5 sièges disponibles. Jamais une élection au Conseil d'Etat n'aura connu une telle effervescence et les valaisannes et valaisans confrontés à choix aussi vaste.

Sans faire de polémique, ni vouloir adopter un quelconque parti pris, force est de constater que le choix s'avère difficile si l'électeur veut composer un gouvernement harmonieux fait des personnes les plus aptes à diriger notre beau canton ces 4 prochaines années ... Personne n'ayant importé de caillou dans sa chaussure cette fois-ci, la presse s'interroge bien d'avantage sur d'éventuelles trahisons ou de connaître la légitimité de nouveaux mouvements plus ou moins constitués. Au début du mois de mai prochain, il faudra bien travailler avec des élus! Gageons que la sagesse populaire, choisira les personnalités les plus compétentes...

Parallèlement à l'élection du gouvernement, l'élection de notre pouvoir législatif semble passer presque inaperçue. C'est pourtant dans ce creuset que se fabriquent toutes nos lois cantonales et que se décident les conditions qui encadrent notre vie quotidienne.

Bien trop rares sont les patrons d'entreprises qui prennent encore un peu de temps pour défendre les intérêts des PME et cela en devient problématique. A laisser la place uniquement à des professions libérales et à des représentants de la fonction publique, l'économie devient une sorte de laissé pour compte des conditions cadres et sa voix n'est plus entendue.

Fort de ce constat quelques associations professionnelles, à l'instar du Bureau des Métiers, ont décidé de réagir et de soutenir concrètement les patrons d'entreprises de nos milieux qui souhaitent mettre leur temps et leur énergie au service de la collectivité.



Ainsi le conseil des présidents du bureau des Métiers a décidé de soutenir des candidatures des membres d'associations qui se présentent au mois de mars à l'élection au Grand Conseil à concurrence de Fr. 2'000.- pour la députation et de Fr. 1'000.- pour la suppléance, pour autant que :

- 1. Le candidat sollicite le soutien du Bureau des Métiers.*
- 2. Le candidat fasse partie d'une entreprise membre d'une association dont le Bureau des Métiers assume le mandat de gestion du secrétariat.*
- 3. Le candidat fasse partie des organes de l'entreprise et soit inscrit au Registre du Commerce (directeur, propriétaire, membre du CA).*
- 4. Le soutien n'est possible que pour des candidats issus de partis bourgeois dûment constitués (PDC, UDC, PLR) et pas des mouvements.*

Ces conditions sont cumulatives.

Dans un milieu plus proche du nôtre, d'autres élections vont bientôt désigner les successeurs de plusieurs présidents d'associations importantes du Bureau des Métiers. Le 19 mars prochain, l'AVEMEC élira le successeur de M. Joël Gaillard, puis le 7 avril ce sera au tour de l'AVIE de se trouver un nouveau président pour remplacer M. Philippe Grau.

Enfin, last but not least, le 21 juillet 2017 aura lieu l'élection du nouveau président du Bureau des Métiers qui succèdera à M. Raphy Coutaz. M. Coutaz arrive effectivement au terme de sa deuxième période statutaire et, tout comme le président des Etats Unis, ne peut plus briguer un mandat supplémentaire. Après toutes ces années de dévouement à la cause des PME M. Coutaz, qui aura marqué son temps et vraiment taillé le costume du président du Bureau des Métiers, peut envisager à près de 66 ans un peu de repos bien mérité. Nous aurons prochainement l'occasion de lui témoigner notre reconnaissance, mais pour l'heure qu'il me soit permis devant vous de lui exprimer en mon nom personnel et à celui de tous mes collègues du Bureau des Métiers un sentiment de profonde gratitude pour tout ce qu'il nous a apporté.

Pour lui succéder, le conseil d'administration a lancé un processus au mois d'août 2016 déjà. Un appel à candidatures a été transmis à tous les chefs d'entreprises des associations propriétaires du Bureau des Métiers. Ensuite une commission d'examen de ces candidatures a été mise en place, qui a auditionné les candidats potentiels. Finalement, c'est au mois de décembre 2016 que le conseil d'administration a porté son choix sur la candidature qu'il soutiendra lors de l'élection du 21 juillet prochain. Vous avez été informés par notre newsletter du 23 décembre 2016 que cette candidature est celle de *M. Vincent Bonvin*, chef d'entreprise reconnu du haut-plateau.

Tous ces changements vont, en 2017, imprimer un nouvel élan au Bureau des Métiers. Certaines choses routinières ne manqueront pas d'être remises en cause et, espérons-le, de nouvelles idées vont émerger qui apporteront avec les années des améliorations pour que votre Bureau des Métiers soit encore plus à votre écoute et à votre service.



« Nous devons être le changement que nous voulons voir dans le monde ! »

Mahatma Gandhi

2017 en votations !

Chaque année, la situation politico-économique nous apporte son lot de nouvelles plus ou moins agréables. Difficile de ne pas perdre le fil des votations précédentes : à peine votées déjà oubliées.

Qui se souvient réellement que le peuple suisse s'est prononcé l'an passé, le 28 février, sur 4 objets dont le percement d'un deuxième tube routier au Gothard et le même jour sur l'initiative de l'UDC, initiative dite de mise en œuvre, qui demandait au peuple de se prononcer sur le renvoi des criminels étrangers ? Un peu plus tard, le 5 juin, nous sommes retournés aux urnes pour nous prononcer sur 5 objets fédéraux dont 2 importants pour l'économie, soit l'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel» qui visait à introduire pour toute personne vivant en Suisse un revenu minimum seulement 2 ans après que le souverain ait rejeté de façon cinglante l'initiative sur le salaire minimum de Fr. 4'000.-/mois et l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports» dite initiative vache à lait, etc ...

Cette liste non exhaustive des sujets de préoccupations politiques de notre société n'est pas sans incidence sur le développement économique de notre pays.

Je le relevais déjà lors de mon intervention de l'an passé : les conditions cadres de l'économie internationale, suisse et valaisanne ne cessent de se dégrader.

Cette année 2017, le 12 février, la bataille faisait rage et les sondages ont été très incertains jusqu'au bout concernant la réforme de la fiscalité des entreprises, troisième du nom (RIE III). Le même jour le peuple suisse a largement accepté la création d'un fonds routier (Forta) et la possibilité pour les jeunes étrangers de la 3ème génération de bénéficier d'une naturalisation facilitée.

Le 21 mai prochain, deux objets d'importance pour nos entreprises sont à l'ordre du jour des votations.

Le premier est fédéral et concerne notre politique énergétique puisqu'il s'agira de valider, ou non, la stratégie énergétique 2050 proposée par le Conseil Fédéral. Le sujet est considéré suffisamment important pour que cet objet soit le seul à l'ordre du jour des votations fédérales du 21 mai ! Cela en dit assez long sur l'enjeu ...



Le deuxième objet est beaucoup plus local, mais revêt pour les valaisans qui ont rejeté à près de 80% la loi fédérale sur l'aménagement du territoire une importance toute particulière. Je veux bien sûr parler de la loi d'application cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT). Il s'agit ici de ne pas se tromper ! N'en déplaise à ceux qui combattent le projet de loi cantonale, pour les citoyens valaisans aussi, la loi fédérale est tout de même en vigueur. Celle-ci dit clairement que si aucune base légale n'est mise en place d'ici 2019 et si aucun plan directeur cantonal n'est approuvé d'ici-là plus aucune autorisation de construire ne pourra être approuvée. Avec un refus, et compte tenu des délais nécessaires à la mise en place d'un nouveau projet de loi ainsi qu'un nouveau plan directeur cantonal, l'échéance de 2019 ne pourra de toute façon pas être tenu. De plus, les zones réservées qui sont intégrées au projet actuel sont une spécialité très valaisanne, pourraient-elles seulement perdurer ? Rien n'est sûr. Cette situation serait tout simplement dramatique pour notre canton.

Il ne faut pas non plus croire que c'est de Berne que viendra le danger. Nos voisins immédiats seront bien plus à craindre. Une simple opposition au motif qu'il n'existe pas de base légale cantonale, ni de plan directeur suffira à bloquer la mise en place d'une nouvelle gare, d'une nouvelle infrastructure ou même d'un simple bâtiment d'habitation... Le tribunal l'a déjà jugé dans le Grisons ainsi.

Conscients de ces dangers, le conseil des présidents a donc pris position en faveur de ces propositions de lois et s'engagera dans cette campagne qui s'annonce immédiatement après les élections cantonales ...

Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprise, vous constatez que Le Bureau des Métiers est très conscient de son rôle de soutien à tous ceux qui s'engagent dans ce combat pour de meilleures conditions cadres en faveur des PME.

En ce début d'année il y a tout de même quelques lueurs positives dans ce tableau.

...Et sur le plan économique ?

Les taux d'intérêts se trouvent aujourd'hui encore à des niveaux historiquement bas et cette situation reste favorable encore aux investisseurs qui misent sur le bâti plus que sur les titres boursiers.

Le franc suisse reste fort, mais son impact sur le fonctionnement de nos entreprises a pour le moment peu d'influence négative.

L'activité de plaine continue de bien fonctionner et on a ainsi pu observer une sorte de « déplacement » de l'activité économique de la montagne vers la plaine.

Le programme bâtiment 2017 de la Confédération qui encourage toujours la rénovation, s'est vu repensé, doté de nouveaux moyens financiers et relayé par les cantons. Vos entreprises ont bien sûr une carte à jouer dans ce domaine. Qui mieux que des professionnels bien formés sont à même de conseiller et d'accompagner leurs clients de plus en plus sensibles au développement durable et à l'amélioration du patrimoine bâti ?



Je suis bien conscient que le portrait brossé est partiel et mériterait un plus long développement. J'arrête toutefois ici, non sans vous dire que le conseil d'administration est parfaitement au clair de ce qui se passe et est présent sur tous ces fronts.

Pour réussir dans cette entreprise complexe, il est nécessaire que chaque chef d'entreprise s'informe, fasse passer le message auprès de ses collaborateurs et participe aux formations dans ce domaine, formations qu'organise régulièrement le Bureau des Métiers.

le Bureau des Métiers, quoi de neuf dans le monde patronal ?

Il ne se passe pas d'année sans que le plus important centre patronal du canton soit confronté à un nouveau défi de taille.

Vous qui pour la plupart êtes confrontés quotidiennement à l'idée de bâtir, comprendrez aisément que pour mettre à votre disposition des produits performants nous devons pouvoir nous appuyer sur un outil de gestion informatique à la fois souple et robuste. Le processus de renouvellement de cet outil complexe initié en 2013 s'est achevé pour le « gros-œuvre », c'est-à-dire, la partie de gestion interne de nos institutions, en toute fin d'année 2015. 2016 a été consacrée, quasi exclusivement à ce que nous avons nommé, la post-production et les réglages de cet outil délicat. Certains d'entre vous en ont aussi un peu souffert en début d'année dernière avec des retards dans le versement d'allocations familiales. Je vous remercie de la compréhension dont nous avons pu bénéficier à cette occasion.

Parallèlement, le développement d'un nouveau portail en faveur de nos clients a non seulement été étudié mais élaboré. Cette importante nouveauté devrait être mise en production dans le courant de cette année et offrir à nos affiliés un niveau de confort dans leurs relations avec le centre patronal du Bureau des Métiers encore jamais atteint jusqu'ici.

Le premier service mis à disposition sur ce portail, sera la possibilité de remplir son décompte de salaires mensuel en ligne ou d'annoncer de nouveaux collaborateurs. Actuellement en phase de test, ce service est déjà pratiquement prêt. Sachant toutefois à quel point la qualité doit être au rendez-vous lorsque l'on propose pour la 1ère fois une facilité de type e-business, nous préférons repousser un tout petit peu la mise en ligne plutôt que d'essayer dès le lancement une vague de bugs que l'on aurait pu détecter avec une batterie de tests sérieuse.

Vous l'avez compris, le « télé banking » du Bureau des Métiers se met en place. Déjà d'autres services tels que l'envoi de décomptes issus d'application salaires ou la demande de carte de contrôle pour les chantiers sont en gestation sur ce portail et j'aurai sans aucun doute l'occasion de vous en reparler bientôt ...

Le Bureau des Métiers offre toute une palette de prestations, qui vont de la gestion d'un comité d'association aux renseignements sur des questions d'assurances sociales comme le deuxième pilier ou les allocations familiales, en passant par le soutien d'un entrepreneur face à l'Etat dans ses relations quotidiennes.



Si l'ensemble de ces services sont devenus naturels pour nous et pour une partie de nos clients, il est important de se souvenir que ce genre de services demande une organisation conséquente et qu'elle ne va pas de soi. C'est la raison pour laquelle il existe chaque année de nombreux projets au sein de cette entreprise pour que celle-ci reste attractive et puisse répondre avec efficacité aux demandes quotidiennes que formulent ses clients, c'est-à-dire vous.

C'est ainsi qu'en 2016 ont abouti des discussions amenant de nouveaux mandats pour notre institution. L'Association Valaisanne du Gravier et du Béton (AVGB) nous a confié le mandat de gestion de son secrétariat depuis le 1er janvier 2017. Sur le plan des services, je relève que notre service de traduction a relevé le défi d'être le centre de service pour la traduction des documents bancaires de la BCVs. Ce mandat est assez particulier lorsque l'on sait le degré de confidentialité que revêtent les relations d'une banque avec ses partenaires. Enfin côté CPP, la mise en place de l'ARCC - Association de renforcement des contrôles sur les chantiers - doit aussi pouvoir compter sur un secrétariat performant qui est assumé par le Bureau des Métiers.

La gestion d'un centre de services qui tient plus de 80 comptabilités distinctes et encaisse quelques 170 millions de francs chaque année, ne va pas non plus sans poser un certain nombre de questions dans la façon d'appréhender les risques financiers inhérents à cette activité.

C'est la raison pour laquelle le Bureau des Métiers développe et a activé la mise en place d'un système de qualité complet accompagné d'un processus de contrôle interne moderne.

Ainsi divers sites internet concernant RESOR, CAPAV, CAFAB ont été également refondus car devenus obsolètes avec le temps. L'inauguration en début d'année des ateliers-écoles de l'électricité ou des paysagistes qui se sont concrétisés en 2016, sont autant d'exemples que les choses avancent.

L'accueil de nouveaux mandats de prestations et la maintenance de l'acquis doivent encore faire un peu de place aux nouvelles idées et aux nouveaux projets à venir. A titre d'exemple, le déménagement de notre succursale du Haut-Valais devrait se concrétiser au milieu de cette année. Des discussions avancées avec un partenaire proche du Bureau des Métiers, nous font entrevoir la création d'un véritable centre de formation valaisan à court terme ...

Je suspends ici cette énumération des sujets qui occupent votre centre patronal au quotidien, non sans avoir précisé que la liste n'est pas exhaustive.

un mot de conclusion !

Andy Warhol, généralement reconnu comme l'un des plus grands artistes du XXe siècle a dit :

« Etre bon en affaires, c'est la forme d'art la plus fascinante. »



Quoi de mieux que cette maxime pour méditer en ce début d'année sur un principe de vie à adopter.

Le goût du risque, la créativité qui pousse les entrepreneurs vers de nouveaux défis, sont des qualités fréquentes chez les patrons que vous êtes. Cette année sera sûrement marquée par une foule de nouvelles décisions que vous prendrez pour forger l'avenir de votre entreprise. Etre bon en affaires est un mélange de savoir, d'expériences et de jugement. Cela fait sans doute de chaque entrepreneur qui réussit un artiste.

Le Bureau des Métiers souhaite depuis 80 ans maintenant vous accompagner sur ce chemin de la création de valeur.

Avec la volonté d'agir ensemble et de chercher à comprendre les difficultés de nos partenaires nous trouverons, j'en suis convaincu, des solutions.

Je vous remercie toutes et tous de votre confiance sans cesse renouvelée, de votre soutien tout au long de l'année et formule des vœux de réussite pour vos entreprises en 2017.

Pour vous servir ...

Gabriel Décaillet
Directeur BdM



coordonnées :

secrétaire patronale : amalia massy

amalia.massy@bureaudesmetiers.ch

collaboratrice :

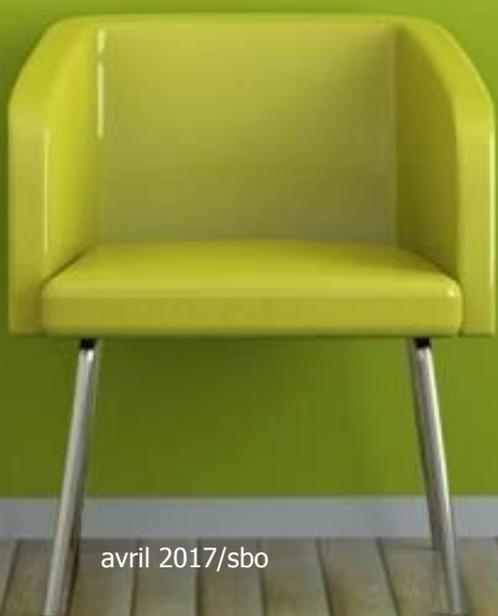
séverine bonvin

severine.bonvin@bureaudesmetiers.ch

avmpp :

rue de la Dixence 20 - 1950 Sion

tél. : 027/327.51.11 fax : 027/327.51.80



avril 2017/sbo

